



Dixième congrès de l'UCR C.G.T RAPPORT DE LA COMMISSION MANDATS ET VOTES Présenté par Olivier JOUCHTER



Chères et Chers Camarades,

Je veux préalablement indiquer que ce rapport est le fruit d'un travail collectif et remercier les camarades qui y ont participé, dans la bonne humeur tout en étant sérieux dans leur mission. Et ces deux valeurs ne sont pas opposables, au contraire !

Ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité. Pour autant, il va nous donner quelques indicateurs qui mériteront d'être analysés dans notre congrès, mais aussi au-delà, pour mener les évolutions utiles à notre travail d'organisation, au développement du syndicalisme retraité dans la C.G.T. et c'est bien là l'enjeu.

Nous avons délibérément adopté un schéma d'intervention différent des congrès précédents. Pas pour marquer une rupture, (même si on pourrait en souhaiter une dans la politique sociale et économique conduite par le gouvernement...), mais plus simplement pour pouvoir à l'avenir, établir un plus grand nombre de comparaisons avec les congrès précédents.

En conséquence, nous vous livrons un propos court, mais que nous espérons cependant, digne d'intérêt.

Sans plus attendre et je devine votre impatience, venons en aux données sociologiques et éléments d'organisations qui nous intéressent.

Il nous a semblé politiquement important de partir de l'évolution de nos forces organisées.

Observons ensemble, l'évolution de nos effectifs depuis 2009.

Lors du congrès de La Rochelle, nous comptons 115 467 syndiqués.

Quatre ans après, nous ouvrons ce congrès avec 3592 adhérents de moins, soit 111 875 syndiqués.

On ne va pas faire dire à un moins qu'il s'agit d'un plus, il nous faut être lucide sur l'état et la réalité de nos forces organisées.

Pour autant, ne pas prendre la mesure du travail mené sur la question de la syndicalisation, notamment dans la dernière période, reviendrait à occulter les efforts menés par de nombreuses organisations de retraités sur cette question.

Lors de la réunion des responsables à la Vie Syndicale et à la diffusion de Vie Nouvelle du 24 octobre 2013 à Montreuil, il nous manquait 3437 FNI 2012, par rapport à 2011.

Notre engagement collectif à réduire ce déficit, a contribué à limiter nos pertes à 1223 syndiqués en l'espace de quelques semaines, puisque 2214 FNI ont été réglés depuis cette date.

Cela démontre si besoin en était, que si nous continuons de prendre la question de la syndicalisation à bras le corps, qu'il est possible d'inverser le cours des choses.

Non, Il faut l'affirmer, nous ne sommes pas condamnés à reculer ! Encore faut-il tous s'en persuader.

J'en veux pour preuve le fait que pour ce qui concerne le règlement des FNI 2013, nous sommes en avance par rapport à l'année précédente, date à date, ce qui n'a pas été observé depuis de nombreuses années.

Ce n'est donc pas une anecdote, mais bien un fait nouveau qu'il faut considérer à sa juste valeur.

Au mois de mars 2014, nous comptons 989 syndiqués de plus qu'en 2013. Nous voulons voir dans cette avance, l'inversion de la courbe de syndicalisation et le début d'une longue période de renforcement.

Je ferme la parenthèse, mais vous conviendrez que cet aparté n'est pas anodin et que cela méritait d'être mis en évidence. François THIERY-CHERRIER a pris soin de revenir sur la question de la syndicalisation dans son rapport introductif. Il a mis à nouveau en exergue l'urgence, à travailler partout sur cet axe prioritaire. Il en va évidemment de notre capacité à se déployer à un tout autre niveau.

A ce jour, l'UCR C.G.T. organise donc 111 875 syndiqués. De notre nombre découle le calcul des voix selon une règle statutaire qui est la suivante : Sont prises en compte les cotisations 2010, 2011, et 2012 réglées à Cogétise au 31 janvier 2014. Le nombre de voix est égal au nombre total des cotisations réglées, divisé par 3, puis par 10. (Diapo)

En conséquence, l'ensemble des voix disponibles pour le dixième congrès de l'UCR est de 224 422 Les délégué(e) s présents au congrès de l'UCR sont porteur de XXX voix. Le congrès peut donc valablement délibérer.

A ce moment du rapport, nous voulons à nouveau mettre en évidence ce qui reste un problème identifié, mais non réglé. Nous faisons référence aux 12 000 syndiqués retraités, repérés dans Cogitiel et Cogetise, mais qui demeurent dans des syndicats d'actifs.

On peut considérer que par ce « mauvais traitement », ces camarades sont privés de voix dans le congrès et de l'opportunité de mener une activité spécifique. C'est une anomalie qu'il va bien falloir résoudre, sauf à considérer qu'on peut se passer de 12 000 d'entre nous.

Avec 12 000 syndiqués de plus, nous pourrions dépasser la barre des 120 000 adhérents.

Nous sommes 446 délégué(e) s réunis dans ce bel amphithéâtre : 393 délégué(e) s sont dûment mandaté(e) s par les U.S.R et U.F.R. et 53 membres de la Commission Exécutive et de la C.F.C. sortantes sont présents. (Diapo)

208 délégué(e) s ont été mandaté(e) s par les USR, 176 l'ont été par les UFR. 9 sont représentants des sections multiprofessionnelles.

Il s'agit là d'une grande première. Jamais un congrès de l'UCR n'a rassemblé autant de participant(e) s. Il convient de rappeler que c'est le fruit d'une décision politique du Comité Général de l'UCR, qui a décidé de donner un mandat pour 600 syndiqué(e)s, au lieu de 1 pour 1000 lors des congrès précédents.

Cette décision correspond au souhait de mettre un plus grand nombre de militants retraités, ainsi que des actifs, au cœur de notre réflexion, de nos débats, pour être plus et mieux les actrices et les acteurs d'un syndicalisme retraité dynamique, revendicatif et constructif.

435 délégué(e) s sont à la retraite et 11 sont encore en activité professionnelle. Nous sommes sensiblement dans le même rapport actifs/retraités, qu'au congrès précédent. (Diapo)

-Nous avons 171 délégué(e) s de plus qu'à La Rochelle. Malgré quelques difficultés à différents endroits, nous sommes à 90 % de l'objectif initial de participation. C'est un bond quantitatif et qualitatif important qu'il faut apprécier à sa juste valeur. Au moment de la décision en Comité Général il y avait un peu de scepticisme sur le fait d'élargir de façon aussi importante le niveau de mandatement. Nous y sommes presque parvenu, c'est le fruit de votre travail dans les UFR et les USR. Bravo à vous tous.

Cependant, neuf USR ne sont pas représentées au congrès, c'est deux de plus qu'à La Rochelle. Quelques obstacles demeurent, ils sont de différentes natures et ne peuvent être exposés ici. Ces situations devront être examinées au cas par cas à l'issue de notre congrès. 6 fédérations n'ayant pas d'UFR sont également non représentées. Il s'agit des plus petites organisations de la C.G.T. qui ont du mal à rayonner au niveau national, c'est aussi le constat de la C.G.T. telle qu'elle est, avec ses faiblesses.

Sur un total de 446 délégué(e)s, 158 sont des femmes, (35,84 %).

288 sont des hommes, (64,16 %).

Même sans lunettes à forte correction, on s'aperçoit rapidement que nous ne sommes pas à la parité hommes/femmes.

Pour autant, nous devons souligner les efforts faits par les USR et les UFR pour féminiser les délégations.

Lors de notre dernier congrès, nous comptions 79 femmes et elles représentaient 28,7 % des délégués. Nous étions d'ailleurs en recul par rapport au congrès de Dijon. Quelques UFR ont eu des difficultés pour féminiser leur délégation. Notre effort pour tendre à la mixité reste à poursuivre dans toutes les organisations de la C.G.T. Nous n'avons aucun doute sur la volonté politique des uns et des autres pour y parvenir, mais enfin !

Notre outil Cogitiel nous renseigne sur le nombre d'hommes et de femmes dans la C.G.T. retraités.

Le salariat a considérablement évolué dans les dernières décennies. La place des femmes y est devenue plus importante.

La place des femmes dans notre organisation représente 28.3 % alors qu'elles sont désormais 54.8 % dans la société.

Aujourd'hui les femmes retraitées sont plus nombreuses que les hommes. Il y a un écart entre ce que nous sommes dans la C.G.T. et la société telle qu'elle est composée.

Le constat n'est pas nouveau. Beaucoup de travail reste à développer pour construire la C.G.T. de tous, avec ce que cela suppose de prises en compte des revendications spécifiques aux femmes retraitées.

Cela pose la question de leur syndicalisation en plus grand nombre dans la CGT

L'âge moyen des congressistes est de 64 ans. Il est sensiblement égal pour les hommes et les femmes. Mesdames, vous avez un an de plus que les hommes ! C'est normal puisque vous vivez plus longtemps que nous !

- 9 d'entre vous ont moins de 55 ans soit 2,6 %
- 48 ont entre 55 et 59 ans, soit 13,8 %
- 127 ont entre 60 et 64 ans, soit 36,5 %
- 164 ont plus de 65 ans, soit 47,1 %

Les retraités réunis dans ce Congrès sont plus jeunes que l'ensemble des retraités de la société française. Cela nous promet un bel avenir à condition de savoir se renouveler en permanence.

Parmi les 446 délégué(e)s, 344 sont abonnés à Vie Nouvelle, soit 77,13 %.

Par déduction, nous pouvons donc dire que 102 d'entre vous n'ont pas le privilège de découvrir Vie Nouvelle à la parution de chacun de ses numéros.

Bien évidemment, nous invitons les camarades qui ne sont pas encore lecteurs de Vie Nouvelle à se rendre à son stand pour s'y abonner.

Le nom de notre magazine illustre la conception que nous avons de la place des retraités dans la société. Vie Nouvelle se situe au cœur de notre activité, de notre démarche. Elle sera pour ceux qui ne la connaissent pas encore, une revue autant utile à votre militantisme, que distrayante.

Il est une tradition attendue à chaque rapport de la commission mandats et votes : Mais qui sont donc les délégué(e) s les plus jeunes et les plus âgé(e) s ?! Et d'où viennent-ils ?!

A cette double question, nous pouvons vous indiquer que la plus jeune déléguée se nomme Marie Françoise BERNADET et même vous indiquer sa date d'anniversaire. Comme elle est la plus jeune, elle ne nous en voudra pas. Vous pouvez la noter pour le lui souhaiter : Elle est née le 17 juillet 1959. Marie Françoise vient de la FAPT et du département de la Gironde.

Le plus jeune délégué nous vient de l'USR d'Ille et Vilaine. Il est cheminot. Il est né en 1961, autant dire que c'est un gamin puisqu'il est le plus jeune de tout le congrès ! Ce Rennais se nomme Didier TIMOUY.

Il est né en 1936, année de référence dans l'histoire sociale et politique de notre pays s'il en est. Jo PUCEAT a soufflé ses 77 bougies il y a quelques jours. Jo est délégué de son USR où il réside, dans le beau département de la Haute Loire.

Marie Thérèse PICARD est la doyenne de notre assemblée. Elle vient elle aussi de fêter son anniversaire il y a quelques jours. Je ne vous donnerai pas sa date de naissance pour ne pas apparaître comme un goujat. Sachez cependant, qu'il y avait 81 bougies sur son gâteau. Marie Thérèse est originaire de Chalon dans la Saône et Loire, elle est mandatée par son USR.

Vous pouvez les applaudir ! Marie Thérèse, Marie Françoise, Jo et Didier, venez me rejoindre à la tribune !

Voilà chers camarades ! Comme nous l'avons indiqué plus haut, le congrès est porteur de 213 579 voix. Il peut donc valablement délibérer.

A vous maintenant de vous exprimer et de voter ce rapport.